



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 25/12
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :			
En exercice : 29	Présents : 25	Votants : 29	Procurations : 04

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 24 AVR. 2012

Affiché le : 18 AVR. 2012

L'An deux mille douze, le douze avril, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 6 AVRIL 2012

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, ANDUZE, AUDIGUIER, BEUILLE, BERNES, CANEZIN, DURAND, GONZALEZ, LIAN, SALAÜN, SANCHEZ, LASSALLE, CASTAING, DECAMPS, ESPINOSA, GUZOU, LLOUBERES, PETIT, RIGAUD, SCHINTONE, ZAMBONI, TISSEYRE, FERTE, GESTA, LOUGE.

PROCURATIONS

Mme MOUNIC	à	M. FERTE
M. BENHADJ	à	Mme MAUREL
M. MARQUIER	à	M. SANCHEZ
M. PLATEAU	à	M. CANEZIN

Secrétaire : Madame Nicole LASSALLE a été élue secrétaire de séance à l'unanimité

OBJET : FINANCES - Attribution de subvention exceptionnelle

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Foyer Rural d'Aussonne a renouvelé sa demande de subvention exceptionnelle pour la prise en charge des frais engagés pour la prestation d'externalisation de la paye de 7 intervenants sur 8 mois au cours de l'année 2011 et propose d'attribuer une subvention de 1 406.48 €.

Vu l'avis de la Commission des Finances du 11 avril 2012.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à la majorité (4 abstentions : Mmes et MM. MOUNIC, GESTA, LOUGE, FERTE) :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle au Foyer Rural dans les conditions indiquées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 12 avril 2012

Le Maire,

Lysiane MAUREL

